

FEAMPA 2021-2027	<i>Littoral Opale</i>	
NOM DE L'ACTION	N° 4	Accompagner la structuration et le développement d'un écosystème autour de l'économie bleue Nom du GALPA : Littoral Opale
TYPE D'ACTION	Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	Date de sélection du GALPA	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) Description générale de l'action		
<p>L'économie bleue représente un potentiel considérable de création d'emplois et d'investissements sur le territoire, et par ce biais, de développement humain et durable. Il s'agit de renforcer les liens entre les différents acteurs clés de l'économie bleue afin d'établir une véritable communauté et de travailler sur des solutions de développement durable pour le territoire. L'ambition est la création de partenariats pour bénéficier pleinement du potentiel de l'économie bleue.</p>		
b) Objectifs de l'action		
<p>L'économie bleue représente un potentiel considérable de création d'emplois et d'investissements sur le territoire, et par ce biais, de développement humain et durable. Il s'agit de renforcer les liens entre les différents acteurs clés de l'économie bleue afin d'établir une véritable communauté et de travailler sur des solutions de développement durable pour le territoire. L'ambition est la création de partenariats pour bénéficier pleinement du potentiel de l'économie bleue.</p>		
c) Effets attendus		
<ul style="list-style-type: none"> - Des synergies collectives et des partenariats inter-filières formalisés - Les filières de l'économie bleue prises en compte dans les dynamiques locales 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> - Actions et outils visant à développer une connaissance partagée entre professionnels des différents secteurs de l'économie bleue - Actions de mise en réseau de l'ensemble des acteurs (centres sociaux, associations, entreprises, etc.) - Actions de partage et convergence des méthodologies et de mutualisation de données - Actions terre-mer éclairant les relations entre les pratiques à terre et les conséquences en mer et sur le littoral, sur le milieu mais également sur les activités économiques qui s'y exercent - Etudes interdisciplinaires pour prendre en compte l'évolution globale des espèces et mettre en évidence les relations inter-stocks 		
3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE		
a) Conditions portant sur les bénéficiaires		
<p>Bénéficiaires directs :</p> <p>Structures publiques (établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, GIP, Parc naturel régional, organismes consulaires), associations, structures professionnelles (organismes professionnels, GIE, CUMA, groupements...), établissements d'enseignement et organismes de recherche, professionnels et acteurs du monde du tourisme (OT, entreprises...), pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs, entreprises</p> <p>Bénéficiaires indirects :</p>		

Structures publiques (établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, GIP, Parc naturel régional, organismes consulaires), associations, structures professionnelles (organismes professionnels, GIE, CUMA, groupements...), établissements d'enseignement et organismes de recherche, professionnels et acteurs du monde du tourisme (OT, entreprises...), pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs, entreprises
b) Conditions portant sur les opérations
<p>Dépenses matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de communication : conception, diffusion sur tous supports - Achat d'équipement et de matériel : biens non amortissables, achat de petits matériels et équipement lorsqu'il est l'objet de l'opération (achat, location, pose...) <p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses directes de personnel : frais salariaux, frais de déplacement et de restauration - Dépenses de conseil et d'études : études de faisabilité, de marché, pour la création de nouveaux partenariats - Dépenses de location à condition qu'elles soient directement liées à l'activité
4. CRITERES DE SELECTION
a) Critères portant sur les bénéficiaires
Bénéficiaires figurant dans la liste du point 3, a) de cette fiche action
b) Critères portant sur les opérations
Grille de sélection des opérations en annexe
5. MODALITES DE FINANCEMENT
a) Assiette éligible
Un plancher de dépenses publiques est fixé à 5 000 € par opération Un plafond d'aide publique de 200 000 € par opération
b) Taux d'intensité d'aide publique
<p>Le taux maximal d'intensité de l'aide sera de 50% des dépenses totales éligibles liées à l'opération hors dérogations mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 30 % maximum des dépenses totales éligibles pour les entreprises non PME/TPE au sens communautaire - 60 % pour les opérations mises en œuvre par des organisations de pêcheurs ou par d'autres bénéficiaires collectifs - 75 % pour les opérations mises en œuvre par les organisations de producteurs, des associations d'organisations de producteurs ou d'organisations interprofessionnelles. - 80 % pour le porteur de projet organisme public ou une entreprise chargée de la gestion de services d'intérêt économique général visée à l'article 106, paragraphe 2, du traité, lorsque l'aide est accordée pour la gestion de ces services ; toutefois un autofinancement de 20 % minimal est exigé pour les collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). - 80% pour les opérations en lien avec la Petite Pêche Côtière. - 90% pour les opérations remplissant impérativement l'ensemble des trois critères suivants : être d'intérêt collectif et avoir un bénéficiaire collectif et présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public aux résultats de l'opération <p>Ce taux est porté à 100% maximum dans le cadre des projets de coopération</p>
c) Taux de cofinancement FEAMP
50%
6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Dépôt des candidatures au fil de l'eau ou par appels à projets																				
<p>Eléments à valider avant passage en commission de sélection du GALPA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche projet dûment complétée avec : <ol style="list-style-type: none"> 1. Calendrier des opérations 2. Détails des objectifs et des résultats attendus 3. Détails des missions proposées si financement de temps agent 4. Devis si déjà en possession du porteur de projet 5. Les vérifications préalables en lien avec le service instructeur FEAMPA : <ul style="list-style-type: none"> • Qualification d'organisme de droit public et application règle commande publique • Réglementations aides d'états • Accord avec les critères de la Région Hauts-de-France pour le co-financement de l'opération 																				
7. MODALITES DE SUIVI DE LA FICHE-ACTION																				
a) Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure																				
Chaque année, bilan du nombre de projets, et du montant engagé																				
b) Indicateurs																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE D'INDICATEURS</th> <th>INDICATEURS</th> <th>CIBLE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de dossiers programmés</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Montant moyen de subvention attribué par dossier</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Montant moyen de dépense publique par dossier</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultats</td> <td>Nombre d'emplois créés, maintenus</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre d'actions contribuant au bon état écologique, notamment la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité , et à la santé et au bien-être des poissons.</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>			TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE	Réalisation	Nombre de dossiers programmés	4	Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	25 000 €	Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier	50 000 €	Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus	4	Réalisation	Nombre d'actions contribuant au bon état écologique, notamment la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité , et à la santé et au bien-être des poissons.	2
TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE																		
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	4																		
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	25 000 €																		
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier	50 000 €																		
Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus	4																		
Réalisation	Nombre d'actions contribuant au bon état écologique, notamment la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité , et à la santé et au bien-être des poissons.	2																		
8. ARTICULATION AVEC D'AUTRES PRIORITES																				
a) Mesures corrélées au sein du règlement FEAMPA																				
<p>Sur les thématiques de la fiche action, le DLAL ne peut se substituer aux autres objectifs spécifiques (priorité 1 et 2 du FEAMPA). Les dépenses pour des projets éligibles à une autre priorité ne sont pas éligibles, même si le projet n'est finalement pas sélectionné.</p>																				